

# CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

---

Année 2009

---

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE N° 905 SEANCE DU VENDREDI 29 mai 2009

---

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Mme Christine Boutin, première vice-présidente.*

M. ISMAÏLA WANE, *l'un des secrétaires de séance*, procède à l'appel nominal.

*Présents* : MM. Barth, Bel, Berthet, Blevin, Mme Boutin, MM. Delaporte, Deligné, Desjardins, Devys, Esnol, Fournier, Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Mmes Mary, Péricard, MM. Planchenault, Raynal, Ribault, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tasset, Tautou, Thibaut, Vignier, Vuilliet, Wane.

*Excusés* : M. Colin (pouvoir à M. Delaporte), M. Fond (pouvoir à M. Schmitz), Mme Le Saint (pouvoir à M. Loison), M. Tétart (pouvoir à M. Thibaut), M. Vandewalle.

### ***Communications de Mme la Présidente du Conseil général par intérim***

MME. LA PRESIDENTE – C'est de façon très inattendue que je me trouve devant vous à présider notre assemblée départementale, où je siège depuis déjà 27 ans. Les circonstances en sont douloureuses et mon premier message va à Pierre Bédier, car je sais à quel point il est affecté par une condamnation qu'il estime injuste et infondée.

Il ne nous appartient toutefois pas, nous qui sommes, en tant qu'élus, les garants de l'Etat de droit, de remettre en cause l'autorité de la chose jugée, et nous ne pouvons, bien tristement, qu'en prendre acte.

C'est donc dans la stricte application de l'article L 3122-2 du code général des collectivités territoriales que j'ai accepté, puisque je suis première vice-présidente, d'assurer à titre provisoire les fonctions de présidente de notre assemblée. Je vous en donne lecture : « En cas de vacance du siège de président pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement exercées par un vice-président, dans l'ordre des nominations. »

Lorsque aura eu lieu l'élection cantonale partielle de Mantes-la-Jolie, probablement les 21 et 28 juin prochains, notre assemblée pourra se réunir au complet pour élire un nouveau président.

Je n'ai pris et ne prendrai durant cet intérim aucune décision majeure ou irréversible et je m'inscris dans la stricte application des décisions prises ou proposées par l'exécutif, comme en témoigne l'ordre du jour de la présente séance, qui est intégralement conforme à ce qui avait été préparé par les services, signé par l'ancien président, expédié à chacun d'entre vous et examiné en commission.

De même, j'ai tenu à ce que les collaborateurs du cabinet de M. Bédier, en particulier ceux qui n'ont pas souhaité rester au cabinet pour des raisons aussi évidentes que compréhensibles, voient leur situation personnelle prise en compte exactement selon leur souhait. Chacun d'entre eux pourra en témoigner. Autant vous l'avouer, j'ai été très choquée que, dans des propos relayés par la presse, certains aient pu s'autoriser à affirmer que mon comportement et celui des deux seuls collaborateurs dont je me suis assuré les services pendant cet intérim, aurait été brutal et scandaleux et que des collaborateurs auraient été remerciés. Vous me connaissez suffisamment pour savoir que ce ne sont pas là mes méthodes et que toute mon action en politique tourne autour du respect de la personne humaine. La meilleure preuve en est qu'alors que le décret du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales dispose dans son article 6 que « les fonctions de collaborateur de cabinet prennent fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale qui l'a recruté », j'ai proposé à ceux qui le voulaient un CDD de trois mois, laissant au futur président le soin de décider, afin de ne pas laisser brutalement les collaborateurs de cabinet sans perspective. J'ai également reçu les syndicats du personnel. Ils m'ont fait part de l'inquiétude propagée à tous les niveaux du personnel départemental à la suite de ces propos injustes, scandaleux et mensongers. On est allé jusqu'à dire que j'allais renvoyer l'ensemble de l'encadrement de ce département. Il n'en est évidemment pas question. Personne ne sera renvoyé et je n'ai pas l'habitude de traiter de façon cruelle les personnes qui travaillent avec moi. C'est donc bien, et j'y insiste, c'est donc bien pour assurer une application pleine et entière du droit que j'ai accepté d'exercer cette mission.

Ce rôle de garant du respect du droit, je veux l'assumer, avec vous, dans la paix et la sérénité, car je sais que trop d'affaires ont déjà, depuis de longues années, écorné l'image de notre Département. Cette image, il faut la sauvegarder et sans doute la reconstruire. Le Conseil général, collectivité locale importante et omniprésente dans le quotidien des Yvelinois, en a les moyens. Montrons-nous en à la hauteur, dans la dignité et la responsabilité.

Mais revenons à notre ordre du jour. Notre assemblée, comme toute organisation humaine, connaît des moments de tension – nous l'avons expérimenté – des moments de joie et des moments de peine.

C'est avec joie que, au nom de toutes et de tous, j'accueille parmi nous nos nouveaux collègues élus dimanche, M. Yannick Tasset, maire d'Orgeval, élu conseiller général de Poissy-nord (*applaudissements*) et M. Pierre Blévin, maire de Mézières-sur-Seine, élu conseiller général de Guerville. (*applaudissements*) Soyez les bienvenus, chers collègues.

Notre assemblée a également connu dernièrement des moments de peine, et je vous invite à nous rassembler autour du souvenir de nos deux collègues décédés, tous deux le 16 avril dernier : Jean Giamello, ancien conseiller général de Saint-Germain-Nord, qui avait 83 ans, et Pierre Amouroux, qui nous a quittés brutalement à l'âge de 72 ans alors qu'il était conseiller général de Guerville.

Jean Giamello a siégé dans cette assemblée de 1988 à 2001. Ingénieur dans les pétroles, marié et père de deux enfants, il avait été le premier adjoint de Michel Péricard à Saint-Germain-en-Laye de 1977 à 1999, puis d'Emmanuel Lamy de 1999 à 2001. Jean Giamello avait été distingué plusieurs fois pour son dévouement aux Saint-Germanoises et aux Yvelinoises ; il était officier de l'ordre national du mérite et chevalier de la légion d'honneur.

Pierre Amouroux était l'un de nos plus anciens collègues. Ancien instituteur, élu sans interruption depuis 1979 conseiller général de Guerville, Vice-président du Conseil général de 1994 à 2004, il a été maire d'Épône de 1970 à 2004. En tant que suppléant d'Henri Cuq, il a siégé à l'Assemblée Nationale de 2004 à 2007. Il était marié, père de deux enfants, et avait été fait officier de l'ordre national du mérite. Il aimait beaucoup la vie, il aimait beaucoup la chasse.

Je vous demande d'observer, en hommage à leur mémoire, une minute de silence.

*(Mmes et MM. Les conseillers généraux se lèvent et observent une minute de silence).*

M. SYLVESTRE – C'est avec émotion que se réunit aujourd'hui notre assemblée, secouée par les décès récents de Pierre Amouroux et Jean Giamello et le départ du Président.

Je tiens à saluer la mémoire de Pierre Amouroux, parti brutalement, dont chacun appréciait les qualités humaines. Sa bonhomie manquera à notre assemblée.

Je tiens aussi à féliciter Pierre Blévin pour sa brillante victoire. Il vient ainsi renforcer notre groupe qui compte désormais dix conseillers. Sa victoire est celle d'un engagement constant sur le terrain auprès de nos concitoyens en difficulté. Pierre Blévin, avec ses qualités d'écoute, sa générosité et sa compétence sera un apport précieux pour notre groupe et pour renforcer sa force de proposition. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Tasset, conseiller général de Poissy Nord.

Nous attendons désormais l'arrivée du 39<sup>e</sup> conseiller général pour procéder à l'élection du nouveau président. Le groupe socialiste laissera le temps et l'histoire faire leur œuvre et souhaite que notre assemblée retrouve rapidement la sérénité propice à un véritable débat démocratique. Notre devoir d'élus est de participer activement à l'élaboration des politiques départementales, de nous opposer à ce que nous jugeons injuste ou erroné, de proposer notre vision du Département selon nos valeurs, de nous associer à tout ce qui nous paraît aller dans l'intérêt de l'ensemble des Yvelines. Dans cet esprit, le groupe socialiste et apparentés continuera à travailler pour défendre les Yvelines et soutenir les Yvelinoises dans le respect de nos différences.

MME. LA PRESIDENTE – Je vous remercie.

M. SCHMITZ – Je n’avais pas prévu de prendre la parole, mais je tiens à mon tour, au nom du groupe de la majorité, à m’associer à la peine que la Présidente a exprimée au sujet de la disparition de Jean Giamello et de celle de Pierre Amouroux. Nous formons une grande famille. Nous le ressentons mieux encore quand une disparition est aussi brutale que celle de Pierre Amouroux, qui a travaillé jusqu’au dernier jour, dans la cinquième commission, comme je peux en témoigner : Cette disparition nous touche en tant que famille. La Présidente a pu s’étonner, à juste titre, de l’ambiance qui existe dans notre Assemblée, liée à cette disparition subite et au départ du Président. Il nous appartient, je le dis solennellement devant les élus, mais aussi devant les directeurs et le personnel, de bien avoir à l’esprit que nous sommes une grande famille au service des Yvelinois.

La vie est aussi faite de coups durs. Elle n’est pas un long fleuve tranquille. On s’y trouve dans des situations que l’on n’a pas prévues, et dans mon cas, ni voulu ni souhaité. La disparition de Jean Giamello et de Pierre Amouroux nous fait mieux prendre conscience combien, au-delà des intérêts personnels, il existe l’intérêt général du Département. Ce sont deux figures exemplaires de dévouement qui disparaissent. À partir de 1994, j’ai siégé aux côtés de Jean Giamello à la Commission des affaires culturelles et j’ai mesuré sa passion pour sa ville de Saint-Germain-en-Laye ainsi que pour la culture, dans tout notre département ; je la partageais et il m’a beaucoup appris. Pierre Amouroux était le symbole du conseiller général heureux, et qui faisait partager sa joie de vivre et la force de son engagement : Il fut 34 ans maire de sa chère ville d’Epône et fut un maire modèle.

En pensant à eux, chassons les miasmes qui peuvent empester la vie de l’Assemblée départementale et gardons dans nos cœurs cette image exceptionnelle de deux élus qui ont fait beaucoup pour le département.

### ***Visite d’une classe***

MME. LA PRESIDENTE – Nous avons le plaisir d’accueillir dans le public les élèves d’une classe du collège la Mare aux Saules de Coignières et leur enseignants.

### ***Marchés à procédure adaptée.***

MME. LA PRESIDENTE – En application de l’article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales, vous a été distribuée pour information, la liste de marchés à procédure adaptée signés entre le 7 avril 2009 et le 20 mai 2009 conformément à la délégation donnée au président. Le détail de ces engagements figure en annexe du présent compte-rendu.

*L’assemblée prend acte de cette communication.*

### ***Adoption de comptes rendus analytiques***

*Les comptes rendus analytiques du 12 mars 2009 (n° 902), du 20 mars 2009 (n° 903) et du 10 avril 2009 (n° 904) sont adoptés à l’unanimité.*

### ***Remplacement de deux conseillers généraux au sein des Commissions***

MME. LA PRESIDENTE – Il est nécessaire de remplacer Pierre Amouroux et Gilles Forray au sein des Commissions réglementaires et administratives où ils siégeaient et au sein des organismes extérieurs dans lesquels ils représentaient le Département, en qualité de titulaire ou de suppléant.

Je vous propose de remplacer M. Pierre Amouroux par M. Yannick Tasset dans la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales.

*Il en est ainsi décidé.*

MME. LA PRESIDENTE – Je vous propose de remplacer M. Gilles Forray par M. Pierre Blévin dans la Commission Equipement.

*Il en est ainsi décidé.*

MME. LA PRESIDENTE – S'agissant des Commissions administratives et des organismes extérieurs dans lesquelles siégeaient soit M. Pierre Amouroux soit M. Gilles Forray, il a été diffusé la liste de propositions pour leur remplacement. Puis-je considérer qu'elle est adoptée ?

*Il en est ainsi décidé.*

### ***Observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du hand-ball club de Conflans Sainte Honorine***

MME. LA PRESIDENTE – Vous avez trouvé sur votre table le rapport d'observations définitives arrêtées de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de ce club. Ce rapport, si vous le souhaitez peut donner lieu à débat en séance.

*Aucune intervention n'ayant été demandée, le Conseil prend acte de la communication du rapport.*

### ***Bilan de la sécurité routière des Yvelines en 2007***

MME. LA PRESIDENTE – Vous avez également en votre possession le bilan annuel de la sécurité routière élaboré conjointement par les services de l'Etat et par ceux du Département, pour l'année 2007.

*Le Conseil général prend acte de ce rapport.*

### ***Adoption du programme départemental d'insertion***

M. LEBRUN, *rapporteur* – Madame la Présidente, notre PDI va désormais évoluer dans un nouveau cadre législatif puisque la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 a institué le revenu de solidarité active qui remplacera le RMI et a pour objet de fournir à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence tout en favorisant le retour à une activité professionnelle. Le RSA remplace par ailleurs l'allocation de parent isolé et divers mécanismes de promotion de la reprise d'activité. La loi réaffirme également le rôle de pilote du Département au niveau local, par l'intermédiaire du plan départemental d'insertion et du pacte territorial pour l'insertion.

Il s'agit aujourd'hui de voter les orientations du PDI pour 2009, sachant que c'est un PDI de transition, puisqu'il nous faut effectuer le recensement des bénéficiaires du RSA pour procéder aux adaptations nécessaires. Les orientations pour 2009 sont en premier lieu de poursuivre le plan d'actions voté en 2008, dont les axes sont : développer l'offre d'insertion et les opportunités d'activité pour les bénéficiaires du RSA ; généraliser les parcours d'insertion individualisés ; accentuer l'évaluation et l'efficacité de la mise en place de la politique d'insertion départementale ; renforcer l'offre d'insertion sociale et de santé.

La seconde orientation pour 2009 est de mettre en place le RSA, c'est-à-dire assurer au 1<sup>er</sup> juin le versement des allocations et l'instruction des dossiers ; installer le partenariat institutionnel dans le cadre de la définition du pacte territorial ; il conviendrait également, suite à la suppression des commissions locales d'insertion, opérée par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, de réfléchir à la mise en place d'une instance de réflexion locale aux côtés des équipes pluridisciplinaires, afin de ne pas perdre la dynamique engagée localement dans le travail avec les entreprises ; il s'agit enfin d'identifier les problématiques d'insertion professionnelle du nouveau public bénéficiaire du RSA afin d'adapter les différents dispositifs départementaux à ce public.

Pour 2009, les crédits inscrits pour le PDI sont supérieurs à 8 millions d'euros ; globalement, ils représentent 12 % de l'allocation budgétée, ce qui les situe dans la moyenne nationale.

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

MME. LA PRESIDENTE – C'est effectivement un dossier de première importance.

J'en profite pour dire à tous que, si vous avez l'amabilité de vous adresser à moi comme à Madame la Présidente, il doit être bien clair que je ne joue que le rôle de présidente par intérim.

M. GOURDON – J'aurais une requête à présenter. Les CLI sont supprimées. Notre groupe avait demandé que les conseillers généraux participent à leur travail. Je demande de nouveau qu'il leur soit possible de mener ce travail de terrain, en partenariat avec les entreprises, dans les nouvelles instances qui vont remplacer les CLI.

En second lieu, je voudrais faire part d'une réflexion que m'inspire le RSA. Certes, c'est une bonne chose pour ceux qui vont en bénéficier. Mais réfléchissons un peu : Qu'est-ce que cette société dans laquelle on admet qu'un revenu salarié peut ne plus suffire à couvrir les besoins d'une famille ? Le RSA consiste en effet à compléter le revenu tiré de ce travail.

MME. LA PRESIDENTE – J'ai bien entendu votre demande, qui est tout à fait légitime et d'autant plus recevable que le Conseil général a une responsabilité majeure dans l'action sociale. Cela étant, je ne suis à ce poste que pour régler les affaires courantes et je ne peux remettre en cause les décisions de principe du Conseil général.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

***Avis du Département sur l'avant-projet de plan régional pour la qualité de l'air (P.R.Q.A.) en Ile-de-France***

M. BEL, *rapporteur* – Le plan régional pour la qualité de l'air a été instauré par la loi sur l'air de décembre 1996. Le premier plan a été élaboré par l'Etat. Depuis un décret de 2004, il relève désormais de la Région. Celle-ci a souhaité le réviser en 2006 et propose un avant-projet sur lequel le Département doit donner son avis. La concertation a été parfaite, et je peux en témoigner pour avoir participé à différentes études préliminaires en tant que représentant des Yvelines au conseil d'administration d'Airparif.

Quelle est la qualité l'air de la région parisienne ? Il contient trop de dioxyde d'azote et de particules, parfois trop d'ozone. Le dioxyde d'azote provient à 50 % de la circulation automobile, et l'ozone en partie également, par décomposition du dioxyde d'azote. De ce fait, sur le plan technique, j'estime que mieux aurait valu retenir une norme qui additionne le dioxyde d'azote et l'ozone. Mais il y a aussi de l'ozone produit naturellement par les forêts : ainsi la forêt de Rambouillet a le plus fort taux d'ozone de la région, qui est de l'ozone naturel.

Les particules posent un problème nouveau, dont on a pris conscience avec le développement de l'asthme. Néanmoins leur légère augmentation est fictive dans la mesure où elle correspond à un changement de la méthode d'analyse. Auparavant la méthode française ne prenait pas en compte le nitrate d'ammonium qui est cristallin dans l'air jusqu'à 27 degrés et se sublime au delà pour passer sous forme gazeuse. La méthode européenne que nous appliquons aujourd'hui tient compte, à température normale, de ces molécules qui ne nous gênent en rien. Cette petite bataille d'experts est de peu de conséquence. En revanche, il est intéressant de noter que les progrès techniques en région parisienne ont permis une diminution des métaux lourds, en particulier du dioxyde de soufre, qui est passé d'un coefficient 100 à un coefficient 5 en trente ans. Cette division par vingt, qui nous met désormais très en dessous des normes européennes alors que nous étions très au-dessus, est due en particulier aux efforts des pétroliers et des industriels.

Les préconisations de la Région forment un catalogue de 21 recommandations. On regrettera que pour l'essentiel, elles portent sur l'air extérieur, et trop peu sur l'air intérieur – celui que nous respirons la plupart du temps puisque désormais, nous dormons peut à la belle étoile et nous ne travaillons plus dans les champs. Il serait pourtant souhaitable de travailler plus

sur l'air intérieur et de dire nettement qu'il faut éliminer les peintures glycérophthaliques et certains vernis.

L'ensemble des préconisations faites conviennent au Département, qui mène déjà des actions exemplaires. Ainsi, nous soutenons le transport collectif, en participant au fonctionnement du STIF, en aidant les communes à financer le transport scolaire, en comblant en partie le déficit des nouvelles lignes d'autobus. Nous avons un plan départemental des circulations douces et nous éliminons la quasi totalité des produits phytosanitaires que nous utilisons.

Simplement, on parle de la nécessité de réduire de façon considérable la circulation routière pour diminuer la pollution. Cette idée est à nuancer à nos yeux : la pollution provient pour beaucoup des bouchons, et fluidifier le trafic est un moyen de la diminuer. Mais c'est la seule réserve que le Département apporte au texte des recommandations. Il est donc proposé à l'Assemblée d'y donner un avis favorable.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances n'a pas été consultée, puisque cela ne coûte rien.

M. ESNOL – Cette délibération, également soumise aux conseils municipaux, va dans le bon sens, et je l'approuverai, mais je ne partage pas l'optimisme relatif de Jean-François Bel sur la situation réelle. Au contraire, elle m'inquiète, surtout lorsque j'entends évoquer un Grand Paris, « ville-monde » qui irait jusqu'au Havre, et la nécessité absolue de densifier l'Ile-de-France pour la rendre attractive. A mes yeux, pour ce qui est de la pollution et de la qualité de l'air, nous sommes déjà en situation limite. Et si l'on regarde les infrastructures et les transports en commun, nous avons vingt ans de retard. Il suffit de prendre les transports en commun, le matin, ou sa voiture, pour s'en rendre compte. L'embouteillage est général en Ile-de-France. Or, renforcer l'attractivité cela signifie densifier les logements, le tissu industriel, dans des zones qui déjà n'en peuvent plus et dans lesquelles les infrastructures ne sont pas du tout à la hauteur des attentes de nos concitoyens. Nous sommes dans le cas de figure que décrit Alain Souchon : On avance, on avance, mais on n'a pas assez d'essence pour faire la route dans l'autre sens ! Cela s'appelle une fuite en avant, au nom de je ne sais quelle compétition, avec des « villes-monde », avec Sao Paulo, Tokyo ou Londres, avec des mégalofoles invivables.

Pourquoi poursuivre à toute allure dans cette direction, sans prendre le temps de rattraper le retard accumulé depuis plus de vingt ans ? Je suis très inquiet et je ne sais au nom de quel profit imaginable – ou inimaginable – sur le plan économique on continue ainsi. La contrepartie, dépenses de santé, de lutte contre la pollution, contre la délinquance et problèmes de sécurité, annule tout ce qu'on croit gagner sur le plan économique. La pensée unique régit les pouvoirs publics, au plus haut niveau de l'Etat comme à celui des ministres et de la Région et de pratiquement tous les départements. Je l'ai plusieurs fois dénoncée ici même, je me suis même heurté sérieusement à votre prédécesseur lors de la création de l'Opération d'intérêt national dans un secteur qui, à mon avis, n'était pas le bon. Je le redis avec force, ce sont nos enfants qui paieront les dégâts provoqués par cette vision débile des choses. Ce n'est pas ce qu'attend la population : elle attend des transports en commun, des routes sur lesquelles on peut circuler normalement...

M. BEL – Il faut en parler à la Région.



M. ESNOL – Je l’ai fait, je l’ai dit à Jean-Paul Huchon, car je n’ai pas peur de dire ce que je pense, contrairement à certains. Mais il n’y a pas que lui, pour que le coup. Quand j’entends le Président de la République nous parler du Grand Paris, de l’enfouissement des routes et autoroutes, je me demande ce qu’il attend pour dire à M. Borloo de faire passer l’A104 ailleurs qu’en plein milieu de Conflans-Sainte-Honorine au ras des écoles ! De temps en temps, il faut faire ce qu’on dit ! Aujourd’hui, dès qu’il y a deux semaines de beau temps, on nous demande à la radio de ne pas prendre notre voiture. Mais il faudrait continuer de densifier les villes, autour de ces gares où les gens ne peuvent pas stationner ? Arrêtons les frais. Revenons à un peu de bon sens, y compris dans l’aménagement du territoire. A quelques centaines de kilomètres d’ici, des régions se désertifient. C’est à se demander comment Michelin a fait pour devenir numéro un du pneu à partir de Clermont-Ferrand, puisqu’il faudrait que toutes les entreprises soient en Ile-de-France, et de préférence à la Défense ! C’est un monde de fous ! Continuons comme cela et nos enfants en paieront le prix.

MME. LA PRESIDENTE – Nous reconnaissons là toute l’énergie de M. Esnol, mais il s’agit d’une déclaration, elle n’appelle pas de commentaires.

M. SAINT-AMAUX – M. Bel a évoqué la nécessité de fluidifier le trafic. En effet, mais pour le faire, il faut aussi avoir plus recours au transport fluvial. Ce n’est pas assez le cas. On peut le multiplier par cinq, ce qui diminuerait beaucoup le nombre de camions sur les routes.

MME. LA PRESIDENTE – Dans le projet de Grand Paris, le Président de la République mentionne l’utilité de développer de façon importante les transports fluviaux.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Attribution d’une bourse pour l’obtention d’une mention très bien au bac***

M. LEVEL, *rapporteur* – Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, après l’aide au permis de conduire, il vous est proposé une nouvelle mesure importante pour l’égalité des chances, que nous avons toujours voulu promouvoir. Il s’agit d’adopter un projet innovant de bourse d’études supérieures en faveur des jeunes qui obtiennent leur baccalauréat avec la mention « très bien », sous réserve qu’ils répondent à un certain nombre de conditions : être domicilié dans les Yvelines, s’inscrire dans un cycle d’études supérieures, – par exemple en chimie, pour être à même de nous faire un exposé aussi convaincant que M. Bel – être scolarisé en ZEP ou dans des quartiers situés en ZUS et appartenir à des familles à faibles ressources, ou être scolarisé en dehors de ces zones mais être issu d’une famille non imposable. Il est prévu l’attribution de 50 bourses de 2000 euros, soit un budget de 100 000 euros pour 2009. Les services sociaux dans les territoires, qui connaissent bien les familles, examineront les dossiers.

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Changement de dénomination du collège « Les Grésillons » à Carrières-sous-Poissy***

M. LEQUILLER, *rapporteur* – La communauté éducative du collège Les Grésillons à Carrières-sous-Poissy a souhaité, à l’occasion de la reconstruction de cet établissement, en changer le nom pour celui de Flora Tristan. Pour ceux qui ne s’en souviendraient pas, Flora Tristan, qui aimait à se désigner comme « aristocrate déchue, femme socialiste et ouvrière féministe », d’origine franco-péruvienne, est née à Paris en 1803 et fut une figure majeure du débat social des années 1840, avec, au cœur de son action, l’émancipation des femmes, le droit à l’éducation et au travail pour tous.

En juillet 2006, la commune de Carrières-sous-Poissy avait considéré ce changement inopportun. La nouvelle municipalité a relancé la procédure et émis un avis favorable à la dénomination « Flora Tristan ». Il vous est proposé de la retenir puisqu’elle fait désormais l’unanimité.

La Commission Education, Culture et Affaires Générales a émis un avis favorable à l’unanimité.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Subvention de fonctionnement au GIPC de Port-Royal des Champs***

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Le groupement d’intérêt public de Port Royal des Champs, dans lequel M. Schmitz et moi-même sommes vos représentants, accueille au musée une exposition présentant les dessins de Philippe de Champaigne, de son neveu Jean-Baptiste et de son collaborateur Nicolas de Platemontagne. Cette exposition qui ouvre à l’occasion du salon international du dessin à Paris, se tient aussi pour le 400<sup>ème</sup> anniversaire de la réforme de Port-Royal et le 300<sup>ème</sup> anniversaire de l’expulsion des dernières religieuses.

Son budget total est de 412 648 euros. Parmi les financeurs, la Région est sollicitée pour 50 000 euros et le Département a proposé de participer pour 30 000 euros. Le Département a subventionné le GIPC en 2008 à hauteur de 10 000 euros, et nous avons aussi participé financièrement au recrutement de deux agents de surveillance pendant l’été. Le groupement ne bénéficie en effet pas des crédits d’Etat qui seraient nécessaires. Il vous est proposé d’autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle.

La Commission Education, Culture et Affaires Générales a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Convention entre le Département et le Comité régional du sport universitaire***

M. JOLY, *rapporteur* – Il vous est proposé d’approuver les termes de la convention d’objectifs et de moyens conclue avec le Comité régional du sport universitaire pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La subvention, de 8 200 euros, est destinée à une

opération qui clôturait la semaine du rugby dans les Yvelines. Une sélection des universités des Yvelines et de Paris a rencontré celle d'Oxford et a gagné par 21 à 20. Le match a rassemblé 600 à 700 personnes à Montbauron, et pour la clôture de la semaine, le Stade français a aussi gagné contre l'équipe nationale d'Argentine des moins de 20 ans, de passage vers le Japon pour la coupe du monde, devant un millier de participants.

La Commission Education, Culture et Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Aide départementale aux transports scolaires année 2009/2010***

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Ce dossier est assez technique, et la commission, comme d'ordinaire, a bien voulu me le confier à l'unanimité.

Le nombre d'ayants droit à la subvention départementale reste stable, mais celui des détenteurs de la carte Imagine R augmente encore par rapport aux autres cartes, et 80 % des aides leur sont consacrées. Le nombre de boursiers aidés par le Département a un peu diminué puisque le STIF a institué une carte solidarité transport qui touche le même public. Néanmoins, le montant total de nos subventions aux transports scolaires passe de 10,3 millions à 11,5 millions d'euros.

Pour l'année scolaire 2009-2010, le STIF a prévu une augmentation moyenne de 1,5 % pour la carte Imagine R et de 5,57 % pour les cartes OPTILE, laquelle se répercute sur les circuits spéciaux de transports scolaires. En vue de faciliter la gestion de ces circuits spéciaux, le Département se propose de mettre en place un système par acomptes, avec deux versements anticipés et un solde en fin de période scolaire, ce qui entraînera une inscription de 750 000 euros au budget supplémentaire pour 2009.

Le STIF est désormais responsable de l'organisation des circuits spéciaux de transports scolaires. Il peut en déléguer la compétence. Il ne paraît pas souhaitable de solliciter cette délégation.

L'inscription des crédits nécessaires à cette délibération, soit 865 000 euros, est prévue dans le cadre du budget supplémentaire 2009.

La Commission Education, Culture et Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

MME. LA PRESIDENTE – Cette délibération aura permis aux élèves qui assistent à notre séance de constater que le Conseil général les soutient dans leur vie quotidienne en finançant les transports scolaires.

### ***Sauvetage d'objets d'art***

MME PERICARD, *rapporteur* – Le Conseil général intervient en effet dans la vie quotidienne de nos concitoyens, mais il mène aussi de nombreuses autres actions, comme le sauvetage d'objets d'art et d'archives qui se trouvent dans les églises et les mairies de nos communes. Il prend en effet en charge 70 % du coût de leur réfection. Dans le dossier qui vous est présenté, son intervention concerne sept communes différentes pour un total de 39 629 euros.

La Commission Education, Culture et Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Randonnée des châteaux à cheval***

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Dans le cadre du schéma départemental de la randonnée équestre, se déroulera du 5 au 10 juillet 2009 la randonnée des châteaux en Yvelines, qui fera découvrir au plus grand nombre le patrimoine culturel, architectural et naturel des Yvelines, avec le soir, des animations culturelles. Cette randonnée est ouverte à cent cavaliers. Il vous est proposé de créer une régie de recettes temporaire et d'appliquer un tarif de 40 euros par jour par cavalier.

La Commission Education, Culture et Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

M. DELIGNE – Le coût demandé à chaque participant est de 40 euros par jour, mais le montant global de cette opération est de 60 000 euros, ce qui, pour cent participants, au plus, revient à 600 euros par participant. C'est un effort du Conseil général. Profite-t-il à des gens qui en ont besoin, en fonction de critères sociaux ? Quel est le public concerné par cette opération ?

M. JOLY – L'opération est décrite en détail sur le site du Conseil général. Elle est ouverte à tous. C'est une première dans le Département. Le coût couvre également les animations en soirée, l'encadrement et la sécurité. Cela permet aux adhérents des clubs hippiques de participer, quelle que soit leur catégorie sociale. C'est aussi une opération sportive et le Président a tenu à ce que Campus Yvelines y participe. Nous y travaillons.

M. WANE – Je porte un grand intérêt au cheval et ce type de manifestation est l'occasion de créer une passion pour le cheval en l'ouvrant à un large public. Le monde du cheval est un monde de passion, pour le maintien des races par exemple, et des savoir-faire. On peut sans doute imaginer, à moyen terme, un projet qui ferait naître cette passion chez des collégiens.

MME. LA PRESIDENTE – Cette opération est une première, ce qui explique qu'on y investisse plus pour assurer le démarrage. Le coût est de 60 000 euros, mais chaque participant paiera, pour six jours à 40 euros, 240 euros en tout. Le reste est subventionné. Yvelines Campus pourra participer aussi. Par ailleurs, faire payer moins serait faire une concurrence déloyale aux entreprises qui travaillent dans ce domaine.

M. DELIGNE – Nous pensions nous abstenir sur cette délibération. Mais des précisions nous ont été apportées. Il serait bon d’inscrire cette opération dans le cadre de Yvelines Campus, et de veiller à ce qu’il n’y ait pas d’obstacle social pour les familles. S’agissant d’une première édition, qui pourra être améliorée, nous espérons qu’on pourra s’orienter dans un sens qui évitera toute ségrégation à l’inscription.

M. DESJARDINS – Dans la mission du Conseil général pour la promotion du cheval, ce type d’opération doit être médiatisée. Une centaine de cavaliers qui se déplacent, c’est assez visible et on peut en parler. Mais je suis tout à fait d’accord avec nos deux collègues. Le cheval reste perçu comme un sport de luxe réservé à certains. Le Conseil général doit agir pour que le sport équestre soit accessible au plus grand nombre. Il est vrai qu’il coûte plus cher que d’autres, mais l’opération collèges qui est déjà lancée, et d’autres opérations doivent en faire un vrai sport pour tous.

M. ESNOL – Je comprends que le conseiller général de Maisons-Laffitte défende ce projet car on sait combien le maire de cette ville est à cheval sur les principes républicains ! (*sourires*)

M. JOLY – La somme de 40 euros est peut-être importante, mais elle n’est pas élevée pour ce qui est proposé. C’est d’ailleurs le prix des repas seulement, tout le reste étant pris en charge. Rien n’empêche les municipalités ou des clubs de participer pour aider les plus jeunes

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

MME. LA PRESIDENTE – Cette unanimité prouve que la discussion peut être positive.

### ***Université de Versailles-Saint Quentin***

M. LEQUILLER, *rapporteur* – En 2006, le laboratoire de magnétisme et d’optique de Versailles et le laboratoire de physique des solides et cristallogénèse ont été regroupés en une seule unité, le Groupe d’études de la matière condensée, qui devait être installé sur le campus de l’UFR de sciences de Versailles. Après hésitation sur les locaux à choisir, et suite à une nouvelle évaluation approfondie, les équipes de recherche seront regroupées dans le bâtiment Fermat qui accueille déjà le LMOV. Cette solution permet également de garder la cohérence des locaux d’enseignement. L’opération a été requalifiée à 7 591 982 euros, et la participation de l’Etat ajustée à 3 347 900 euros. Il est demandé au Département de porter sa contribution forfaitaire, initialement de 2 744 082 euros, à 3 744 082 euros.

La Commission Education, Culture et Affaires Générales a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Opérations vacances 2009***

M. DELIGNE, *rapporteur* – Il vous est proposé d’approuver les termes de la convention avec les communes partenaires des opérations vacances. Celles-ci, qui existent depuis 11 ans, consistent essentiellement en une découverte d’activités sportives et ludiques proposées aux jeunes de 11 à 16 ans pendant les vacances d’été sur le territoire de la commune. Le Département assure l’organisation globale et les communes prennent en charge 30 % du coût de l’animation conduite sur leur territoire. Les crédits réservés pour cette opération au budget 2009 sont de 130 000 euros et la recette attendue des communes est estimée à 39 000 euros.

La Commission Education, Culture et Affaires Générales a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Coopération décentralisée avec le Sénégal***

MME. LA PRESIDENTE – Nous avons le plaisir de compter parmi nous dans la tribune du public, M. Alioune DIOPE, représentant M. le Président du Sénégal.

M. JOLY, *rapporteur* – Dans le cadre de la coopération décentralisée mise en place avec le Sénégal, il vous est proposé de signer une deuxième convention cadre de cinq ans avec le Conseil régional de Saint Louis, pour des opérations concernant le département de Podor. Le montant prévisionnel annuel est de 100 000 euros qui seront consacrés à des opérations dans les domaines de la santé, de l’éducation, de l’eau potable et de l’énergie, l’appui à la décentralisation et le développement solidaire.

La Commission Education, Culture et Affaires Générales a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Subvention à une radio locale***

M. JOLY, *rapporteur* – Le Conseil général apporte une aide aux radios locales sous forme d’une subvention forfaitaire de 1 100 euros, plus une subvention complémentaire à hauteur de 10 % de la masse salariale et de 50 euros par heure hebdomadaire de programme. Dans ce cadre, il vous est proposé d’allouer une subvention de 15 560 euros à la radio ELLESFM, récemment créée et qui s’adresse à un public féminin.

La Commission Education, Culture et Affaires Générales a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***A.D.E.P.A.P.E. 78***

M. LEBRUN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver une nouvelle convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance des Yvelines, l'A.D.E.P.A.P.E. 78. Celle-ci avait bénéficié d'une subvention de 88 000 euros en 2007. En 2008, elle avait demandé 71 500 euros, puis un complément de 30 000 euros qui ne fut pas accordé. Elle sollicite cette année une subvention de 171 000 euros, alors que son budget prévisionnel est de 163 150 euros. Suite à des dysfonctionnements, un audit a été réalisé en février 2009 et une nouvelle convention négociée avec un objectif de maîtrise des coûts. Il vous est proposé de lui allouer 80 000 euros, étant précisé que le Département continuera à prendre en charge le coût de location des locaux mis à la disposition de cette association.

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***MDPH 78***

MME MARY, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver la convention de moyens définissant les conditions dans lesquelles la gestion de la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Yvelines, la MDPH 78, est assurée par les services du Conseil général ainsi qu'une convention de prise à bail des locaux rue du Refuge à Versailles pour un loyer estimé à 100 000 euros sur 12 mois.

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Contrat d'objectifs et de moyens avec Ecquevilley***

M. VIGNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver le contrat d'objectifs et de moyens à passer avec la commune d'Ecquevilley pour la période 2009-2011. Cette commune s'est lancée dans un grand programme de rénovation urbaine, avec le Grand projet Ville Val de Seine, un contrat urbain de cohésion sociale en 2007 et des contrats sur le logement, l'insertion et la prévention passés avec le Département. Il est proposé cette fois d'établir un contrat 2009-2011 de diagnostic social partagé avec pour objectifs : favoriser l'insertion sociale et professionnelle, garantir le meilleur accès aux droits et aux services ; assurer la prévention pour les jeunes et le soutien des parents. L'action porte en particulier sur la résidence du Petit Parc. Sur un coût global de 136 332 euros par an, la participation du Département serait de 59 358 euros. Un avenant concernant l'enfance handicapée pourrait être présenté ultérieurement.

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

MME. LA PRESIDENTE – Ce dossier est le premier du genre. Il s’inscrit dans le cadre de la politique de la Ville afin de regrouper de façon contractuelle entre le Département et les communes des subventions qui étaient trop éparpillées. C’est une démarche très positive pour les communes et pour les associations.

M. THIBAUT – Ecquevilly mérite ces subventions car son maire est particulièrement dynamique et mène une politique sociale dans des conditions très difficiles.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Foyer d’accueil médicalisé à Sartrouville***

MME MARY, *rapporteur* – Il vous est proposé d’attribuer à l’association « Les jours heureux », pour la construction et l’équipement d’un foyer d’accueil médicalisé à Sartrouville, une subvention d’investissement de 768 348 euros, soit 20 % de la dépense subventionnable. L’établissement, avec 60 lits dont cinq places d’externat, recevra des adultes déficients intellectuels qui ne peuvent plus ou pas travailler. Le montant de l’opération est de 12 700 000 euros, plus 930 000 euros pour le terrain. L’établissement devrait ouvrir au premier trimestre 2011.

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Conventions avec des organismes sociaux sur le RSA***

M. LEVEL, *rapporteur* – Vingt ans après la création du RMI en 1988, la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 a généralisé le RSA, revenu de solidarité active. Le RSA, qui remplace le RMI et complète les revenus du travail, est indissociable d’un droit à l’accompagnement social et professionnel organisé par un référent unique. La loi de 2008 conforte aussi le Département dans son rôle de chef de file des politiques d’insertion. C’est donc le président du Conseil général du département de résidence qui décide l’attribution de l’allocation. Il peut toutefois déléguer ses compétences aux caisses d’allocations familiales et de mutualité sociale agricole qui sont les payeurs et instruisent les dossiers. Depuis cinq ans, ces organismes ont acquis une expérience dans l’attribution du RMI. Des négociations ont eu lieu avec eux pour préciser les conditions dans lesquelles le RSA sera servi et contrôlé, l’instruction partagée des demandes, les conditions propres à assurer la neutralité des flux financiers pour la trésorerie des payeurs et les modalités de règlement amiable des litiges. Conformément à la loi, l’instruction administrative des dossiers par la CAF et la MSA ainsi que le service de l’allocation du RSA sont exercés à titre gratuit. Il vous est demandé d’approuver les conventions issues de ces négociations.

La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.



MME. LA PRESIDENTE – Ce dossier est capital pour un certain nombre de nos concitoyens.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Espaces naturels sensibles. Acquisition à Montesson***

M. JOUY, *rapporteur* – Le Département a créé la zone de préemption des espaces naturels sensibles de Montesson en 1990 afin de sauvegarder un ensemble de terrains maraîchers. Il y poursuit les acquisitions, et a réussi à maintenir un prix d'achat de l'ordre de 3,50 euros le mètre carré. C'est à ce prix qu'il vous est proposé d'acheter à l'amiable une parcelle de 1370 mètres carrés, soit 4 800 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Subvention au CO. BA.H.MA***

M. LOISON, *rapporteur* – Le Conseil général est associé aux syndicats de bassin versant compétents dans le comité du bassin hydrographique de la Mauldre et ses affluents, le CO. BA.H.MA. Au budget primitif de 2009, la participation au fonctionnement de cet organisme a été inscrite à hauteur de 55 000 euros. Le CO. BA.H.MA. sollicite une contribution financière de 70 % de ses dépenses de fonctionnement, soit 62 000 euros. En 2008, le Département avait déjà porté, exceptionnellement, sa participation à ce niveau, en raison de la baisse des subventions de l'Etat et de la Région. Comme ce fut dit à l'époque, il n'a pas vocation à se substituer aux autres partenaires financiers. Néanmoins, pour ne pas entraver le travail du syndicat, il vous est proposé de renouveler la participation exceptionnelle de 7 000 euros pour atteindre les 62 000 euros demandés.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise***

M. LOISON, *rapporteur* – Le syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise a été créé en 2007 pour servir les enjeux territoriaux de la Vallée de la Seine. Dans un premier temps, l'accent est mis sur l'aménagement, la stabilité et l'accessibilité des berges et le développement des circulations douces. La participation du Département à son fonctionnement a été fixée à 0,37 euro par habitant soit, pour les 500 251 habitants des 48 communes membres, une somme de 185 093 euros. D'autre part, la participation du Département à la mise en œuvre du bateau nettoyeur est estimée à 50 000 euros.

Le détail des opérations prévues pour 2009 figure dans le rapport présenté par M. le Président du Conseil général. Elles s'élèvent à un montant de 746 400 euros, sur lequel le Département apporterait une subvention de 406 560 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise***

M. DEVYS, *rapporteur* – L'observatoire régional de l'immobilier d'entreprise, association loi 1901, regroupe des acteurs privés du marché et des acteurs publics. Il vous est proposé, dans le cadre de notre dispositif économique, d'y adhérer et d'acquitter la cotisation annuelle, d'un montant de 2 100 euros. L'observatoire fera connaître les potentialités des Yvelines pour y attirer les entreprises.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Acquisition d'un progiciel pour l'action sociale***

M. BARTH, *rapporteur* – Le progiciel qu'utilisent les services de l'action sociale pour ce qui concerne les personnes âgées et les personnes handicapées a été racheté par une société qui a décidé de ne plus le commercialiser. Dès lors, il fallait acheter un autre progiciel de cette société ou lancer un nouvel appel d'offres. C'est cette dernière solution qui a été retenue. Il vous est proposé de décider le lancement de cet appel d'offres ouvert pour l'implantation de ce progiciel, pour un marché à bons de commandes de quatre ans, d'un minimum de 100 000 euros et d'un maximum de 1 400 000 euros.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Subvention à La Celle-les-Bordes pour des travaux sur les trottoirs***

M. THIBAUT, *rapporteur* – Dans le cadre du programme d'aide aux communes pour l'aménagement de trottoirs sur routes départementales en agglomération, il est proposé d'attribuer à la commune de La Celle-les-Bordes une subvention de 46 653 euros, soit 80 % de la dépense subventionnable, pour l'aménagement de trottoirs sur la RD 72. L'ensemble des travaux étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du Département, cette subvention sera affectée à l'opération de renforcement de la RD 72 inscrite au programme de modernisation et d'équipement de 2009.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Protections phoniques le long des routes départementales***

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Dans le cadre de la politique départementale de l'environnement, le Conseil général se soucie des nuisances acoustiques. Il existe actuellement 14 ouvrages acoustiques sur le réseau routier départemental, d'une longueur totale de 10 665 mètres. Au dernier trimestre 2008, des études ont été menées sur les ouvrages datant de plus de dix ans. Les ouvrages situés sur les RD 30 et 98 sont conformes aux seuils définis par l'arrêté de 1995, mais il faudra engager des travaux de modernisation pour en assurer la pérennité. Il est aussi nécessaire de remplacer l'écran existant le long de la RD 983. Enfin, il est nécessaire de remplacer certains éléments sur les ouvrages de la RD1 à Triel-sur-Seine ainsi que des RD 154, 307 et 928.

Au titre du programme de protection acoustique de 2009, il sera proposé d'inscrire au budget supplémentaire un montant de 2 250 000 euros afin de procéder à la rénovation de l'ouvrage existant sur la RD 983 à Limay entre la RD 146 et la RD 190. Il est nécessaire d'y reconstruire intégralement les protections phoniques. S'agissant d'un programme de remise en état des ouvrages existants, la zone concernée ne sera pas étendue à l'ensemble de la déviation de Limay, mais une tranche ultérieure n'est pas exclue. Elle sera étudiée dans le cadre du programme départemental de l'environnement. Pour engager l'opération de 2009, il vous est proposé de lancer un appel d'offres ouvert. Il sera également demandé au Conseil régional une subvention de 50 %. Par ailleurs, le programme entamé en 2008 sera poursuivi.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

M. SAINT-AMAUX – Nous avons demandé que le remplacement des équipements sur le pont de Limay porte sur une section plus longue pour améliorer vraiment la protection. Mais je suis conscient qu'il faut d'abord changer les éléments existants et, dans une deuxième phase, agrandir le mur.

M. BEL – Dans une dizaine de jours, nous disposerons d'une cartographie complète du bruit dans l'agglomération parisienne, ce qui couvre 85 communes des Yvelines, grâce à Bruitparif. Nous serons alors en conformité avec la réglementation européenne – nous n'avons que vingt mois de retard, mais dans ce domaine, ce n'est pas si mal pour la France, quand on y songe...

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Collège les Prés à Montigny-le-Bretonneux***

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – L'opération de restructuration de la demi-pension prévue dans le cadre pluriannuel d'investissement pour les collèges publics a dû être déprogrammée au collège Bergson, fermé à la rentrée 2007, et différée au collège les Prés, tous deux à Montigny-le-Bretonneux. Dans le cas du collège les Prés, il vous est proposé de clore l'opération initiale et de lancer une nouvelle opération de restructuration de la demi-pension, en tenant compte du nombre de demi-pensionnaires venant du collège Bergson, et de réfection de l'alarme incendie pour un montant total de 1 750 000 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Pont à Achères-Boucle de Chanteloup***

M. TAUTOU, *rapporteur* – Par délibération du 22 janvier 2009, l'Assemblée a approuvé le dossier de prise en considération du projet de liaison entre la RD 190 et la RD 30 et de la création d'un nouveau franchissement de la Seine à Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine. Au vu de l'avancement des études, il sera nécessaire de réaménager, pour le mettre hors d'eau, un tronçon de la RD 30 dont une partie se trouve sur Poissy. Cette commune est donc également concernée et aura à faire connaître son avis.

Les objectifs du projet sont de relier les routes départementales pour créer une desserte Est-Ouest et mieux desservir la boucle de Chanteloup pour accompagner le développement de l'OIN Seine-Aval. La concertation publique sera menée selon les modalités habituelles dans les différentes communes. Enfin il vous est proposé, pour assurer une meilleure lisibilité, de modifier l'intitulé du projet pour l'appeler « Pont d'Achères-Boucle de Chanteloup : liaison RD30-RD190 ». Il convient enfin de modifier ainsi plusieurs attendus :

« Vu le projet de délibération du Conseil municipal de Carrières-sous-Poissy du 28 mai 2009 ayant exprimé un avis défavorable sur les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Achères du 18 mai 2009 approuvant les modalités de la concertation,

Vu le projet de délibération du Conseil municipal d'Andrésy du 29 avril 2009 approuvant les modalités de concertation ».

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

MME. LA PRESIDENTE – S'agissant de la modification du titre, permettez-moi de faire valoir l'historique de cet ouvrage : lorsque M. Borotra était Président du Conseil général, il souhaitait qu'on parle du Pont à Achères et non du pont d'Achères.

M. ESNOL – Cette délibération concerne le schéma de principe et l’élaboration de la concertation. Notre groupe s’abstiendra néanmoins pour des raisons de principe. Comme je l’ai dit à propos d’une délibération précédente, les études portant sur ce pont nous laissent très sceptiques, notamment en ce qui concerne la compatibilité de ce projet avec l’autoroute A104 à laquelle nous sommes résolument opposés. Par ailleurs, nous éprouvons la même inquiétude en ce qui concerne les études fournies sur la tangentielle ferrée puisque des variantes prévoient d’utiliser le projet d’autoroute décidé par M. Perben. Nous voterons contre tous les projets allant dans ce sens. Sur la concertation, nous nous abstenons.

M. SOLIGNAC – Vous avez raison, Madame la Présidente, il s’agit bien du pont à Achères. D’autre part, comme cela figure sur le plan, je souligne que l’aménagement de la RD 30 à Achères doit être paysager et aussi – la concertation sera très utile à ce sujet – comporter une liaison douce.

M. RIBAUT – Faudra-t-il dire le pont à Achères, et à Carrières-sous-Poissy et à Andrézy ? A propos de la A104, je me suis déjà exprimé et je suis d’accord avec M. Esnol. Quant à l’opposition de Carrières-sous-Poissy, j’en suis un peu désolé. Il s’agit seulement de lancer une concertation et d’accepter des objectifs. Or dans sa délibération, le Conseil municipal de Carrières-sous-Poissy accepte ces objectifs. La municipalité veut effectivement un passage vers la boucle de Chanteloup. Mais s’il n’est pas du tout à Carrières, je ne vois pas comment ce peut être à Poissy. Entre Poissy et le pont de Conflans, où passer si ce n’est à Carrières et Andrézy ? Pour l’instant il s’agit de lancer la concertation et toutes les autres communes ont donné un avis favorable, de même que la communauté d’agglomération des deux rives de la Seine.

M. TAUTOU – Il faut répéter que la A104 et le pont à Achères sont deux sujets différents. Ensuite, la discussion en cours avec le maire de Carrières-sous-Poissy qui est conseiller régional porte sur un tracé s’inscrivant dans un faisceau assez large. Ce qu’il veut, c’est indiquer que les premières études ne correspondaient pas exactement au souhait de la ville de Carrières. La discussion est en cours.

MME. LA PRESIDENTE – Le dossier est sensible et c’est justement l’objet de la concertation. Je vous propose de mettre la délibération aux voix en tenant compte des modifications qui ont été énoncées concernant le titre, les avis des communes, et l’inclusion de Poissy.

*Le projet de délibération modifié, mis aux voix, est adopté avec dix abstentions (groupe socialiste et apparentés)*

M. LEVEL – Pour satisfaire Poissy, Andrézy, Carrières et Achères, on pourrait l’appeler le pont « PACA » !

MME. LA PRESIDENTE – Voilà une proposition de plus à soumettre à la concertation...

### ***RD 113 à Chambourcy***

M. TAUTOU, *rapporteur* – Dans le cadre du protocole relatif à l’implantation du nouvel hôpital et du pôle économique, le Département s’était engagé à réaménager la RD 113 dans la traversée de Chambourcy. Ces aménagements ne nécessitent pas d’acquisition foncière. Au vu du trafic attendu, la RD 113 sera requalifiée à deux voies Ouest-Est et le vieux chemin de Mantes le sera à deux voies dans le sens Est-Ouest. Les carrefours et accès actuels seront maintenus. La maîtrise d’œuvre sera en partie départementale, en partie communale, la commune implantant notamment une piste cyclable. Le projet est estimé à 1 900 000 euros et il y aura concertation publique.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

MME PERICARD – Je suis ce dossier depuis une dizaine d’années. La requalification du vieux chemin de Mantes accompagne celle du RD 113, avec partage entre le Département et la commune. Je tiens à souligner que la voie de circulation douce est très demandée, pour aller de Saint-Germain à l’hôpital et je suis donc satisfaite qu’elle se réalise, comme je le suis du fait que la requalification à Chambourcy se fera avec des espaces verts, ce que j’ai toujours demandé au Conseil municipal. En revanche, je regrette que nous n’ayons pas envisagé une voie en site propre pour les transports en commun et il aurait été bon d’aller jusqu’à Orgeval. Ne pas tenir compte de ces demandes maintenant, c’est y renoncer car une fois les travaux faits, cela deviendra impossible.

M. TASSET – Comme Mme Péricard, je suis très concerné par l’aménagement global de la RD 113, de Morainvilliers à Saint-Germain. Il vaut la peine de s’intéresser aux circulations douces, mais aussi aux transports en commun par souci de diminuer la pollution. Or si les transports en commun ne vont pas plus vite que les voitures, les gens ne sont pas tentés de les emprunter. Il est donc très important, au cours de la concertation, de prendre en compte la possibilité de faire des sites propres pour les transports en commun le long de la RD 113.

M. SOLIGNAC – Il existe un autre projet, qui ne figure pas dans la délibération car il ne s’agit pas d’une route départementale : une route de desserte de la SOPIC et de l’hôpital. Cela soulagera aussi en partie la circulation, ce qui est l’objectif du projet. On devrait ressentir une nette amélioration.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.*

### ***Marché de fournitures***

M. VUILLIET, *rapporteur* – Il vous est proposé de décider le lancement d’un appel d’offres ouvert en vue de la passation de marchés à bons de commande de fourniture de carburants et de produits pétroliers divers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ces marchés se composent de trois lots, estimés respectivement à 376 625 euros, 172 500 euros et 54 000 euros.

La Commission Equipement a EMIS un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### ***Comblement de carrières à Triel-sur-Seine***

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Le comblement des carrières de gypse sous la RD 2 à Triel-sur-Seine est achevé. Il convient de réévaluer la dépense de 35 000 euros, suite à un changement d'indice.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### ***Travaux sur les bâtiments départementaux***

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est demandé d'autoriser la signature de divers avenants à des marchés de travaux sur des bâtiments départementaux, dont aucun ne fait problème.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### ***Collège Jean Monnet à Feucherolles***

M. THIBAUT, *rapporteur* – Il vous est demandé d'autoriser la signature d'une transaction avec le groupement Acua/Egcel, chargé de l'adaptation fonctionnelle de la demi-pension et des sanitaires du collège Jean Monnet à Feucherolles, pour des prestations supplémentaires d'un montant de 6 500 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### ***Aide en matière de voirie à la communauté de Saint-Quentin-en-Yvelines***

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Dans le cadre du plan de relance du BTP, nous avons adopté un programme triennal 2009-2011 d'aide aux communes et aux structures

intercommunales en matière de voirie. Il vous est demandé de prendre acte de la demande de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de fixer un pourcentage à appliquer au plafond de travaux subventionnables de chacune des sept communes qui en sont membres.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### ***Collège de Clagny à Versailles***

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il vous est demandé d'autoriser la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restructuration et de réhabilitation complète du collège de Clagny à Versailles. Suite à l'application de la démarche Eco-Département, le coût total de l'opération est passé à 5 412 330 euros et la rémunération du maître d'œuvre a été ramenée de 9,81 % à 8,34 %.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### ***Collège Catherine de Vivonne à Rambouillet***

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser la passation de deux avenants à des marchés de maîtrise d'œuvre pour des travaux au collège Catherine de Vivonne à Rambouillet, suite à des modifications décidées par le maître d'ouvrage.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### ***Travaux sur bâtiments départementaux***

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il vous est demandé d'autoriser la passation d'un avenant pour un marché de travaux au collège Saint Exupéry à Andrésy, suite à une omission du maître d'œuvre.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*



### ***Reclassements dans la voirie départementale***

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Dans le cadre du projet départemental de Vallée de l'automobile, une réflexion a été menée pour redéfinir les voiries d'intérêt départemental sur les communes de Flins-sur-Seine et Aubergenville. Il vous est proposé d'accepter les reclassements et déclassements qui en découlent.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### ***Domaine de Montlieu à Emancé***

M. VUILLIET, *rapporteur* – Le Département a acquis en 2006 le domaine de Montlieu à Emancé, en vue d'une réhabilitation consistant à créer un centre de loisirs et une résidence de 80 logements sociaux pour des fonctionnaires d'Etat ou territoriaux ainsi qu'à aménager le parc boisé. En 2008, la création de la résidence a été confiée à l'OPIEVOY. Il vous est aujourd'hui proposé d'autoriser une opération préalable de démolition partielle et de réalisation de clôtures. En conséquence, il sera nécessaire de porter l'autorisation de programme « bâtiments annexes » de 1 300 000 euros à 2 200 000 euros au budget supplémentaire 2009.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme avec une abstention.

MME. LA PRESIDENTE – C'est un dossier ancien. L'OPIEVOY et les architectes ont un très beau projet. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. BARTH – J'ai déjà dit ce que je pensais de ce projet et je le maintiens. Bien évidemment, ni notre groupe ni moi-même ne sommes opposés à la construction de logements sociaux. Je l'ai assez prouvé dans la commune que je gère, où j'en ai construit dès 1980, quand ce n'était pas encore la mode de le faire. On ne doit donc pas prendre prétexte de mes propos pour essayer de faire croire que nous sommes contre le logement social. Je préside également la Commission logement du syndicat mixte d'études du SCOT Sud-Yvelines et à ce titre, je défends l'implantation de logements sociaux sur tout le territoire du SCOT et pas seulement dans des endroits précis.

Je considère cependant que choisir ce site, que je connais bien pour y avoir travaillé pendant dix ans, en avoir été directeur pendant deux ans, et pour y avoir habité, afin d'y construire 80 logements sociaux est une erreur lourde de conséquences. Il s'agit d'un lieu totalement isolé, à quatre ou cinq kilomètres d'une gare, dans une petite commune qui n'a pas de services, de structures, de garde d'enfants à offrir, et les seuls commerces sont à Rambouillet. L'objectif initial de cette opération était d'offrir des logements sociaux aux jeunes fonctionnaires. Certains viendront peut-être, mais Emancé est à la pointe Sud du département, alors que l'essentiel des fonctionnaires travaillent à Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines et dans d'autres zones urbaines. C'est donc en contradiction totale avec ce qu'il faudrait faire et qui, d'ailleurs, figure dans le projet d'aménagement et de développement durable arrêté par le

syndicat mixte d'études pour le SCOT Sud Yvelines, où il est bien inscrit que les logements sociaux doivent être répartis sur tout le territoire, mais en fonction de la typologie des communes, des services qu'elles peuvent offrir, de l'accès aux transports – en l'occurrence, inexistant, sauf à créer une navette. Ce système, je le connais bien pour l'avoir expérimenté à une époque où l'on y avait envoyé des Maliens expulsés. C'était difficile. Je me souviens comment les enfants de ces gens ont vécu cet isolement. En fait, on va créer un ghetto à cet endroit. Peu à peu, ceux qui en auront les moyens partiront ; n'y viendront que ceux qui n'ont pas d'autre possibilité : on créera une véritable poche de pauvreté, qui sera un problème dans un secteur complètement rural. Là aussi, il y a contradiction avec les objectifs du Département qui visent à un bien meilleur équilibre.

Pour ma part, je voterai contre cette délibération. Le groupe socialiste s'abstiendra. Je demande surtout qu'on réfléchisse encore un peu avant de créer une zone que l'on regrettera dans quelques années. Les gens qui habitent des logements sociaux ont besoin de transports, car il n'y a guère d'emplois sur place ; et Rambouillet en offre, mais pas le nombre nécessaire. Pour aller à Saint-Quentin-en-Yvelines ou Paris, il faudra donc avoir deux voitures, avec des problèmes d'enfants le matin et le soir. C'est presque pire que d'habiter une cité, en raison de l'isolement. Pensez aux adolescents qui vivront là isolés de tout ! Je vous conjure de ne pas faire cette erreur. Bien entendu le site peut être réutilisé, et s'il doit être urbanisé, qu'on le fasse, mais avec des logements qui accueilleront des personnes moins liées aux transports en commun que celles qui relèvent du logement social, et auxquelles il faut offrir un environnement leur permettant de mener une vie normale.

M. RAYNAL – Je me doutais de ce qu'allait dire M. Barth, pour l'avoir déjà entendu exprimer ce point de vue. Permettez-moi de m'exprimer en tant que Vice-président de l'OPIEVOY. Je ne prolongerai pas le débat, d'autant que je sais, Madame la Présidente, combien vous êtes attachée à ce dossier. J'appelle seulement l'attention sur le fait que cette résidence de logements sociaux sera peut-être excentrée, mais dans un cadre de vie exceptionnel : l'envisager, c'est ne pas se résoudre à l'éternelle équation entre logement social et ghetto de pauvreté. Les fonctionnaires qui viendront dans cet endroit le souhaiteront. En effet les communes et les administrations qui seront réservataires seront très claires sur l'environnement, pour que les familles qui viendront dans cet endroit le fassent parce qu'elles en ont envie. Si, après quelques années, ces familles partent, c'est qu'elles s'inscrivent dans un parcours résidentiel normal ; d'autres les remplaceront. Lors des réunions préparatoires, il a aussi été convenu avec tous les partenaires qu'il y ait un certain nombre d'aménagements, notamment des navettes pour faciliter le transport vers les commerces et les cars. Enfin, on peut réussir sur le plan architectural une opération novatrice, qui répondra à toutes les normes environnementales du moment et qui, au milieu de cet espace boisé, sera de qualité. Je m'abstiendrai sur cette délibération non sur le fond, mais en raison de mes fonctions à l'OPIEVOY.

MME. LA PRESIDENTE – Je sais la ténacité et la constance de M. Barth sur ce sujet. Mais habiter le Sud-Yvelines, ce n'est pas habiter dans le désert. Il y habite et moi aussi. C'est un environnement agréable. La résidence est prévue pour des fonctionnaires de l'Etat et du Département, et que je sache, ces derniers ne posent pas de problème de ghetto.

M. JOUY – Etant élu d'un canton rural à l'extrémité du département, je suis sensible aux arguments de M. Barth et je comprends très bien les difficultés qu'il évoque. Je voudrais donc

savoir si l'on a procédé à un sondage et s'il y a des fonctionnaires intéressés pour aller s'installer là-bas.

MME. LA PRESIDENTE – Je peux vous rassurer, nous aurons même des difficultés à choisir car il y a plus de demandes que de logements prévus.

M. JOUY – Cela me rassure.

MME. LA PRESIDENTE – Je peux vous faire faire une promenade sur place. Vous verrez que c'est un endroit où l'on peut vivre. Certes, le domaine de Montlieu est à quatre ou cinq kilomètres de la gare mais il s'agit d'un projet global et il y aura l'accompagnement nécessaire pour assurer la liaison avec les transports.

M. BARTH – Je ne peux dire qu'une chose : Bon courage à l'OPIEVOY. Je suis convaincu que l'on est en train de créer un abcès. On a dit la même chose, autrefois, en créant de grandes unités de logements, que vous connaissez bien. Les gens qui y sont venus les premiers étaient très heureux, puis ils sont tous partis et on a créé ensuite un lieu sans mixité sociale et sans équilibre.

MME. LA PRESIDENTE – Il y aura de la mixité sociale.

M. BARTH – C'est exactement ce qu'on est en train de faire à nouveau. 80 logements, ce n'est pas rien. Certaines communes n'ont même pas 80 logements en tout. Faire cela dans un lieu si isolé, si démuné de tous les services nécessaires à la vie quotidienne, alors que ces gens ont besoin des services publics et avant tout des transports, encore une fois c'est une erreur. Je prends date pour l'avenir.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec dix abstentions (9 membres du groupe socialiste et apparentés et M. Raynal) et une voix contre (M. Barth).*

### ***Éclairage public hors agglomération***

M. VUILLIET, *rapporteur* – Depuis 1976, le Département prend à sa charge l'entretien et la consommation d'énergie de l'éclairage public sur les routes nationales et départementales hors agglomération et procède donc au remboursement des frais engagés par les communes. Le nombre de foyers concernés est de 4 659, dont 523 sur routes nationales et 4 136 sur routes départementales. Une nouvelle politique se traduit par une séparation progressive des réseaux. En 2008, le Département a repris la fourniture d'énergie sur 30 % des installations ; en 2009, ce sera sur 40 % et les études engagées devraient permettre la séparation totale au plus tard en 2011.

Pour 2009, il vous est demandé de prendre acte des remboursements aux communes pour les dépenses effectuées en 2008, pour un montant de 511 032 euros, ainsi que de leur répartition entre communes.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **Renforcement de la RD 156**

M. DELAPORTE, *rapporteur* – En février 2009, nous avons voté l'inscription au programme de modernisation et d'équipement de l'opération de renforcement de la RD 156 à Galluis et la Queue-lez-Yvelines, comportant notamment deux bandes cyclables. Par souci de sécurité pour les cyclistes, il est proposé de poursuivre l'aménagement cyclable sur la RD 912 jusqu'au giratoire recevant la bretelle de sortie de la RN 12, soit une réévaluation de l'opération de 100 000 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **Modernisation et équipement des routes départementales**

M. DELAPORTE, *rapporteur* – En mai 2006, l'Assemblée a autorisé le lancement d'appel d'offres pour la passation de quatre marchés sur les années 2007 à 2010 relatifs à des prestations de topographie. En raison du nombre de projets routiers en cours et du projet de Vallée de l'automobile, il convient de porter le montant maximum pour 2009 de 114 000 euros à 135 000 euros. La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation des avenants nécessaires.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### **Centre d'incendie et de secours de Bréval**

M. VUILLIET, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre avec ordonnancement, pilotage et coordination pour la construction d'un centre d'incendie et de secours à Bréval à l'équipe Herters et Oyons comme mandataire et Scoping comme co-traitant, pour un montant de 305 134 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### ***Halte ferroviaire pour la desserte du circuit de Formule 1***

M. THIBAUT, *rapporteur* – Dans le cadre de la candidature des Yvelines à l'accueil du Grand prix de Formule 1, il est prévu la création d'une halte ferroviaire aux Mureaux pour desservir le site pendant la manifestation. Il vous est demandé d'autoriser la passation d'une convention avec RFF, qui sera chargé des études d'infrastructure nécessaires, pour un montant de 2,05 millions.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

M. VIGNIER : Le groupe socialiste a déjà précisé ses priorités, sur l'emploi, la formation et le développement économique. Pour le moment, il n'y a pas de garanties sur l'évolution du dossier du Grand prix. Il paraît donc prématuré d'engager l'opération décrite ici. Notre groupe s'abstiendra donc.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec dix abstentions (groupe socialiste et apparentés).*

### ***Collège Catherine de Vivonne à Rambouillet***

M. TAUTOU, *rapporteur* – En juillet 2007, l'Assemblée a adopté l'opération de réhabilitation de la demi-pension et la construction d'un bloc de sanitaires au collège Catherine de Vivonne à Rambouillet. Depuis lors, il a paru nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires. Il vous est donc demandé de porter le coût de l'opération de 1 193 000 euros à 1 623 000 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### ***Foyer de l'enfance Château de Grandchamp au Pecq***

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Il vous est proposé de porter l'autorisation de programme « foyers sociaux et IFSY » de 52 millions à 58 millions et d'augmenter la dépense autorisée pour la réhabilitation du foyer de l'enfance Grandchamp du Pecq, où le foyer de l'enfance de Versailles doit se délocaliser en partie, de 8 218 000 euros à 10 376 000 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

### *Musée du prieuré à Saint-Germain-en-Laye*

M. THIBAUT, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter la programmation de travaux conservatoires au Musée du prieuré à Saint-Germain-en-Laye, notamment pour mettre en sécurité des œuvres et des bâtiments, pour un montant de 395 000 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

M. LEQUILLER – Nous préparons la restructuration de ce musée et avons tenu une réunion préparatoire avec M. Raynal et les services sur ce sujet. A la rentrée, une fois les études plus avancées, nous reprendrons ce travail avec les conseillers généraux concernés, pour vous le présenter. Ce musée est superbe, mais il n'accueille que 25 000 visiteurs par an, ce qui est bien inférieur à ce qu'on peut espérer pour un établissement de cette qualité. La réorganisation permettra d'améliorer la fréquentation, notamment avec la création de parkings.

MME. LA PRESIDENTE – C'est une belle perspective pour ce patrimoine culturel.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

La séance est levée à 12 heures.

*Le Secrétaire :*  
ISMAÏLA WANE

*La Présidente :*  
MME CHRISTINE BOUTIN

**Communication des marchés à procédure adaptée signés entre le 7 avril 2009 et le 20 mai 2009  
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général  
(Art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

***Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX***

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
00.19	SDMGP – Entretien Bâtiments Administratifs	2	62 958,75
2524	Articles divers en plastique	1	8 280,01
3614	Mobilier et équipements divers	1	4 017,50
7424	Services intégrés d'ingénierie	1	7 450,00
7486	Services d'organisation d'expositions, de foires et de congrès	1	9 698,50
7731	Réalisation et entretien d'espaces verts	1	4 348,34
	<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>96 753,10</b>

***Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT***

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
00.23	DBD – Collèges	5	67 793,79
7422	Services d'architecture	1	26 611,21
	<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>94 405,00</b>

***Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS***

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
9231	Services de création et d'interprétation d'oeuvres artistiques et littéraires	1	11 700,00
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>11 700,00</b>

***Politique sectorielle : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES***

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
00.02	DRT - Grosses réparations	1	73 869,90
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>73 869,90</b>

***Politique sectorielle : AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT***

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
9031	Services relatifs à l'environnement	1	18 325,00
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>18 325,00</b>



## SOMMAIRE

Communications de Madame le Présidente par intérim du Conseil général.....	1
Visite d'une classe.....	4
Marchés à procédure adaptée.....	4
Adoption de comptes rendus analytiques.....	4
Remplacement de deux Conseillers généraux au sein de commissions réglementaires, administratives et d'organismes extérieurs.....	5
Observations définitives arrêtées par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion du Hand-Ball club de Conflans-Sainte-Honorine.....	5
Bilan de la sécurité routière en Yvelines en 2007.....	5
Adoption du Programme Départemental d'Insertion.....	6
Avis du Département sur l'avant-projet de Plan Régional pour la Qualité de l'Air (P.R.Q.A.) en Ile-de-France. ....	7
Attribution d'une bourse pour l'obtention d'une mention 'très bien' au baccalauréat et la poursuite d'études supérieures. ....	9
Changement de dénomination du collège 'Les Grésillons' à Carrières-sous-Poissy. ....	10
Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au Groupement d'Intérêt Public Culturel (G.I.P.C.) de Port-Royal des Champs au titre de l'exposition « Trois Maîtres du dessin » organisée du 25 mars au 29 juin 2009 à Magny-les-Hameaux. ....	10
Conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens entre le département des Yvelines et le Comité régional du Sport Universitaire (C.R.S.U). Subvention de fonctionnement 2009. Délégation à la Commission permanente. ....	10
Aide départementale aux transports scolaires pour l'année scolaire 2009/2010. ....	11
Sauvetage d'urgence d'objets d'art et de documents d'archives. Mise en œuvre d'opérations nouvelles. ....	12
Fixation du montant de la régie de recettes pour le prix de vente du ticket journalier pour la 'randonnée des châteaux' à cheval organisée du 5 au 10 juillet 2009 à travers les Yvelines. ....	12

Université de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines. Convention de financement. Restructuration partielle des bâtiments D et Fermat à des fins de recherche et d'enseignement site de Versailles.....	13
« Opération vacances » 2009 du Conseil général des Yvelines. ....	14
Coopération décentralisée avec le Sénégal - Région de Saint-Louis. ....	14
Subvention à une radio locale au titre de l'exercice 2009. Délégation à la Commission permanente. ....	14
Passation d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance des Yvelines (A.D.E.P.A.P.E.78). Attribution d'une subvention départementale de fonctionnement au titre de l'exercice 2009. Délégation à la Commission permanente. ....	15
Convention de moyens définissant les conditions dans lesquelles la gestion de la maison départementale des personnes handicapées des Yvelines 'MDPH 78' est assurée par les services du Conseil général des Yvelines. Bail de location des locaux situés 21/23 rue du Refuge à Versailles.....	15
Contrats d'objectifs et de moyens entre le département des Yvelines et la commune d'Ecquevilly pour la période 2009-2011.....	15
Attribution d'une subvention départementale d'investissement à l'Association 'Les Jours Heureux' pour la construction et l'équipement matériel et mobilier d'un foyer d'accueil médicalisé à Sartrouville. ....	16
Revenu de Solidarité Active. Conventions avec la Caisse d'allocations familiales des Yvelines et la Mutualité sociale agricole d'Ile-de-France. ....	16
Espaces naturels sensibles. Acquisition d'une parcelle de terrain située à Montesson.....	17
CO. BA.H.MA. Participation du Département au budget de fonctionnement 2009. ....	17
Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de Seine et de l'Oise. Participation 2009 en fonctionnement. Programme d'investissement 2009.....	17
Dispositif économique. Adhésion du Département à l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise (O.R.I.E.) pour l'année 2009. ....	18
Acquisition d'un progiciel de gestion de l'action sociale pour la Maison départementale des personnes handicapées des Yvelines et de l'aide sociale générale des personnes âgées et des personnes handicapées pour la Direction de l'Autonomie du département des Yvelines.....	18

Attribution d'une subvention à la commune de La-Celle-Les-Bordes dans le cadre du programme d'aide aux communes pour l'aménagement de trottoirs sur RD en agglomération, dans le cadre du renforcement de la RD 72 inscrit au plan de modernisation et d'équipement. ....	18
Programme 2009 d'amélioration des protections phoniques existantes le long des routes départementales.....	19
Bâtiments départementaux. Collège « Les Prés » à Montigny-le-Bretonneux. Restructuration de la demi-pension. Réfection de l'alarme incendie. ....	20
Modification du schéma de principe et organisation de la concertation Projet du pont d'Achères - Boucle de Chanteloup : Liaison RD 30 - RD 190 sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine. ....	20
Dossier de prise en considération des aménagements routiers de la RD 113 dans la traversée de Chambourcy liés à la création d'un hôpital et d'un pôle économique et organisation de la procédure de concertation.....	22
Marchés de fourniture de carburants et de produits pétroliers divers. Lancement d'un appel d'offres ouvert (3 lots). ....	22
Route départementale n°2. Comblement de carrières à Triel-sur-Seine. Réévaluation de l'opération.....	23
Bâtiments départementaux. Avenants à des marchés de travaux. ....	23
Bâtiments départementaux. Adaptation fonctionnelle de la demi-pension et des sanitaires élèves du collège Jean Monnet à Feucherolles. Autorisation pour Monsieur le Président du Conseil général de signer un protocole d'accord transactionnel avec l'équipe de maîtrise d'œuvre ACUA/EGCEL. ....	23
Complément au programme triennal 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. Ouverture du programme à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	23
Bâtiments départementaux. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 06-345 relatif aux travaux de restructuration et de réhabilitation complète du site y compris la demi-pension pour le collège « de Clagny » à Versailles. ....	24
Bâtiments départementaux. Avenants à des marchés de maîtrise d'œuvre relatifs à la réfection des couvertures ardoises y compris désamiantage préalable et à la réfection des verrières et des menuiseries extérieures au collège « Catherine de Vivonne » à Rambouillet. ....	24
Bâtiments départementaux. Avenant à un marché de travaux. ....	24

Classement dans la voirie départementale de la voie dite « Route RENAULT » appartenant à la Communauté de communes Seine Mauldre et à la commune de Flins-sur-Seine et intégration de son tracé dans la RD 19. Déclassement de la RD 18 et de la RD 21 et classement dans la voirie communale de Flins-sur-Seine. Déclassement de la RD 16 et de l'ancien tracé de la RD 187 et classement dans la voirie communale d'Aubergenville. ....	25
Bâtiments départementaux. Démolition partielle des bâtiments du Domaine de Montlieu à Emancé et réalisation de clôtures intérieures et extérieures. ....	25
Remboursement des dépenses d'éclairage public hors agglomération effectuées par les collectivités en 2008. ....	27
Route départementale n°156. Renforcement entre les PR 0+000 et 1+635 à Galluis et La-Queue-Lez-Yvelines. Prolongement de l'aménagement cyclable sur la RD 912 à Galluis et réévaluation de l'opération. ....	28
Programme de modernisation et d'équipement des routes départementales. Travaux de topographies. Arrondissement de Mantes - Versailles - Saint-Germain-en-Laye - Rambouillet. Approbation d'avenants aux marchés 06-073 (2007-263), 06-074 (2007-262), 06-075 (2007-266), 07-002 (2007-1043). ....	28
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre avec ordonnancement, pilotage et coordination pour la construction d'un centre d'incendie et de secours à Bréval. ....	28
Autorisation de signer une convention avec Réseau Ferré de France relative au financement des études d'infrastructure pour la création d'une halte ferroviaire pour la desserte du circuit du Grand Prix de Formule 1. ....	29
Bâtiments départementaux. Collège « Catherine de Vivonne » à Rambouillet. Réhabilitation de la demi-pension et construction d'un bloc sanitaires. Réévaluation. ....	29
Bâtiments départementaux. Réhabilitation du foyer de l'enfance. « Château de Grandchamp » au Pecq. Réévaluation. ....	29
Bâtiments départementaux. Musée du Prieuré à Saint-Germain-en-Laye. Travaux conservatoires. ....	30
Tableaux Communication des marchés à procédure adaptée signés entre le 7 avril 2009 et le 20 mai 2009. ....	31